

2011



COLLEGE MAURICE BARRES – VERDUN

Dispositif interne d'accompagnement des élèves en risque de décrochage scolaire

Plusieurs constats sont à distinguer :

- les exclusions récurrentes de cours d'élèves, dues à la tension dans laquelle se trouvaient les professeurs pris entre la nécessité de gérer des élèves en opposition tout en permettant au groupe classe de continuer à avancer dans les apprentissages et surtout, la difficulté et/ou l'impossibilité immédiate de répondre au problème qu'ils posaient,
 - l'augmentation en nombre des situations d'absentéisme lourdes et d'absences perlées,
- Ils ont conduit la Direction du collège Maurice Barres de Verdun, à installer au sein de son établissement un dispositif de prise en charge des élèves en grandes voire très difficultés.

Ce dispositif encadré par l'équipe de Direction du collège et de la SEGPA, l'AS, la COP, la CPE, l'infirmière, cherche à redonner du sens aux apprentissages, à restaurer une image positive chez l'élève et à favoriser les échanges avec les familles.

Il recherche également des réponses scolaires à des problématiques complexes qui dépassent largement le domaine scolaire.

Elisabeth SCOTTI



Sommaire



Dispositif interne d'accompagnement des élèves en risque de décrochage scolaire

1. Le contexte	page 3
2. Le diagnostic-élèves	page 4
3. L'intitulé du dispositif	page 8
4. Les objectifs du dispositif	page 8
5. Le public	page 11
6. L'objet du travail	page 12
7. Les actions	page 13
8. L'encadrement et les missions	page 14
9. Le moment et la durée du dispositif	page 16
10. Le lieu	page 18
11. Le fonctionnement	page 18
12. Les moyens	page 19
13. L'évaluation	page 19



Dispositif interne d'accompagnement des élèves en risque de décrochage scolaire

COLLEGE MAURICE BARRES – VERDUN

1 - Le cadre et le contexte du collège

Etablissement du second degré – Collège (Education nationale)

Situation géographique

Le collège Maurice BARRES recrute sur un quartier excentré du centre ville de Verdun.

En ZEP [RRS : Réseau de Réussite Educative], il couvre le secteur ouvrier et l'un des deux quartiers les plus défavorisés de Verdun. Il est composé de logements collectifs et sociaux ainsi que d'un lotissement plutôt favorisé situé au centre du quartier dit des « Planchettes » catégorisé en niveau de priorité 2 par le CUCS [Contrat Urbain de Cohésion Sociale].

Ce quartier concerné par un Plan de Rénovation Urbaine connaît un mouvement de population important dont une des conséquences est sa paupérisation car seules restent les familles (pour des raisons économiques et sociales). Elles n'ont pas d'autres possibilités de se reloger ailleurs. A titre indicatif, on peut noter une répartition des *Professions et catégories sociales* sur les établissements appartenant au RRS pour l'année scolaire 2010/11 comme suit :

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
Collège Maurice Barrès	11,54 %	24,17 %	64,29 %
École élémentaire Michel-Pergaud	3,00 %	9,90 %	87,00 %
École maternelle Jacques Prévert	6,12 %	9,18 %	84,70 %

Les données IPES [Indicateurs pour le Pilotage des Etablissements Secondaires] indiquent une forte composante de PSC [Professions et Catégories Socio professionnelles] défavorisées, en accroissement constant (passage de 59 % à 70 % en 5 ans), renforcée par l'augmentation permanente du nombre de boursiers, des demandes de fonds sociaux et du taux de chômage. Tous ces indicateurs montrent une paupérisation et une précarité fortes et grandissantes pour une grande majorité des habitants du quartier.

On peut également noter l'implantation quelque peu excentrée de la SEGPA par rapport à la gare d'arrivée des bus. Elle augmente le temps de transport et d'attente des élèves domiciliés en centre ville. La demi-pension est pour eux une obligation et sature le temps de présence dans le collège chez des élèves déjà sensibles à la pression scolaire. La qualité de la prise en charge pédagogique est fragilisée par le recours à des personnels enseignants contractuels ou non- titulaires, non dotés d'une formation ASH [Adaptation et Scolarisation des personnes en situation de Handicap].

Par ailleurs, on peut constater, a posteriori, que le secteur de recrutement a évolué. En effet, il y a plus d'une quinzaine d'années, la réponse apportée à la chute d'effectifs du collège de centre ville (collège Buvignier) a engendré une modification de la sectorisation : trois localités ont été soustraites au recrutement du collège Maurice Barres afin de compenser cette chute d'effectifs. Il est envisagé depuis l'an dernier de les rattacher à nouveau au collège Barrès pour la rentrée 2012 voire 2013. Nous sommes en attente de la décision du Conseil Général.

2 - Le diagnostic-élèves



Le collège comporte un nombre non négligeable d'élèves en très grandes difficultés. Ces difficultés ne se limitent pas uniquement à une grande fragilité scolaire mais se traduisent également par des comportements préjudiciables variés : absentéisme important, absentéisme perlé, absence de travail voire refus du travail scolaire, passivité et démobilitation devant les apprentissages, perturbation des cours, absence de motivation pour l'école, aucune projection sur l'avenir, sorties de l'établissement sans autorisation...

Un absentéisme lourd semble se dessiner pour quelques élèves : l'arrivée de jeunes du foyer du jeune meusien, les élèves issus de conseils de discipline et quelques élèves de notre secteur peuvent expliquer ce phénomène grandissant mais relatif par rapport à l'effectif total du collège :

- Des élèves ne bénéficiant pas d'un encadrement familial adapté et présentant des comportements anti scolaires, mettant en péril leur scolarité et empêchant la classe de travailler – certains d'entre eux présentent des indices précurseurs de « délinquance ».
- L'apparition de plus en plus significative d'élèves en refus de travail scolaire, très tôt dès la 5^{ème}, voire la 6^{ème} pour certains. Ils ne montrent pas forcément de dysfonctionnements graves mais semblent s'être installés dans une inertie grandissante face au travail scolaire, tout en étant massivement présents à l'école.

Pour l'ensemble de ces élèves, la rupture scolaire peut être très proche et les conduire plus rapidement qu'ils ne le pensent à une délinquance potentielle. Ces élèves nécessitent un accompagnement permanent, tout au long de l'année, tant au niveau scolaire qu'éducatif, voire plus... Souvent issus de milieux familiaux déficitaires, la majeure partie des règles est à construire, voire à re-construire.

Constats complémentaires :

Toutes les mesures dont l'établissement dispose, sont mises en place :

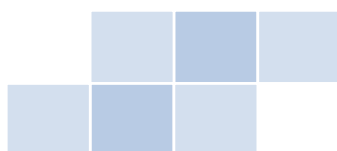
- punitions/sanctions à la hauteur de leurs dysfonctionnements,

- l'accompagnement individualisé, y compris un parcours individualisé évolutif (comprenant systématiquement un axe orientation),
 - une alternance lourde,
 - une rencontre quasi quotidienne avec l'équipe de Direction et les autres partenaires de l'équipe éducative,
 - la mobilisation des parents (qui sont ou totalement absents ou réactifs mais sans prendre conscience de la réalité de la situation de leur enfant),
 - un travail avec les partenaires extérieurs qui peut se révéler épisodique et parfois insuffisant dans certaines situations....
- Rien n'y fait, les comportements anti-scolaires s'accroissent.

Les 2 constats les plus importants, vécus ces deux dernières années :

- Il y a une inadéquation entre les réponses « simples » qu'un établissement peut apporter, ces réponses étant essentiellement d'ordre scolaire alors que les problématiques de ces élèves sont bien plus larges et qu'elles nous emmènent souvent dans le psychologique, les carences familiales, les histoires de vie difficiles... Nous sommes, à la fois, démunis (déficit d'un établissement face à ces besoins – ce n'est pas notre mission première, nous ne disposons pas à l'interne des compétences requises et nous sommes dans l'incohérence.)
- De plus, les réponses sont ponctuelles, en lien avec les incidents du moment et nous conduisent à la soumission, c'est-à-dire à répondre au jour et à l'heure en fonction du problème rencontré sans pouvoir établir de projet en continu ou adapté au profil singulier de nos élèves.

C'est la continuité et l'adaptation que nous pouvons tenter d'améliorer dans notre enceinte scolaire ainsi qu'un fort partenariat avec les structures / associations externes, pour viser un non décrochage de ces élèves.



SYNTHESE :

Les exclusions récurrentes de cours d'élèves, durant l'année scolaire 2009-2010 et l'augmentation en nombre des situations d'absentéisme lourdes et d'absences perlées, ont engendré une tension chez les professeurs, pris entre la nécessité de gérer des élèves en opposition tout en permettant au groupe classe de continuer à avancer dans les apprentissages.

La difficulté principale rencontrée par tous les adultes de l'établissement, c'est l'impossibilité de répondre immédiatement aux problèmes et à la mise en difficulté(s) rencontrée par ces acteurs.

Elle a conduit la Principale du collège, nouvellement arrivée, à mettre en place, au sein de son établissement, un dispositif de prise en charge des élèves en termes de prévention, entre autre pour tous les élèves potentiellement en difficultés et en priorité pour les élèves à risques. Les réponses scolaires trouvent leurs limites face à des problématiques qui ne sont pas que scolaires et qui sont complexes et bien plus larges.

Constats plus fins par rapport aux élèves :

➤ Par rapport au travail scolaire :

- peu voire pas d'investissement dans le travail scolaire,
- oubli de matériel, sac vide...
- refus de travailler : pas de travail à la maison, travail scolaire non rendu, punitions non faites trop régulièrement,
- contestation de la qualité des cours,
- cours séchés (sans parler de l'accompagnement éducatif...)

➤ Par rapport au comportement envers les adultes :

- trop souvent dans l'opposition envers les adultes, même avec l'équipe éducative et de direction,
- vocabulaire grossier voire insultant,
- réactions excessives et agressives.

➤ Par rapport au comportement en classe :

- perturbation incessante dans certains cours,
- incitation des camarades à adopter le même type de comportement,
- déplacement dans la classe, lancement de projectiles, interventions multiples à haute voix, bavardages perpétuels...
- interruptions du cours de l'enseignant,
- sortie non autorisée de la salle de classe...

➤ Par rapport au comportement envers les élèves :

- comportements d'agressions physiques vis-à-vis de certains élèves.

➤ Par rapport au comportement personnel :

- grosses difficultés à gérer sa colère et/ou son agressivité,
- travail irrégulier : « *quand il veut et où il veut* »...
- aucune conscience de l'intérêt de l'école,
- pas de projection dans l'avenir, aucun désir de métier,
- désintérêt total de l'école, mais parfois présent,
- de nombreuses punitions et/ou sanctions sans effet,
- comportements non adaptés en immersion en LP...

De plus, une demande forte du nord meusien pour la mise en place d'un atelier relais, soutenue par l'Institution, ne peut se mettre en place, faute de moyens. Même si ce dispositif est important, il ne nous semble pas, malgré tout, tout à fait adapté à ces profils d'élèves qui se dessinent et qui demandent un accompagnement et un cadrage au quotidien et sur la totalité de l'année scolaire voire plus, dans une même enceinte scolaire.

Le partenariat avec la ville :

Il y a, sur Verdun, depuis janvier 2006, un PRE – Projet de Réussite Éducative – qui propose un éventail d'actions destinées aux enfants de 5 à 16 ans. Ce dispositif concerne des enfants en grande fragilité et permet de construire avec la famille des parcours adaptés aux difficultés observées. Il a pour objectif principal de permettre à l'enfant de se

« situer différemment vis à vis de la situation difficile dans laquelle il se trouve, de lui redonner confiance dans ses potentialités. Mais il ne parvient ni à faire venir les adolescents, ni à les garder quand ils sont venus et encore moins à les fidéliser.

D'où la mise en place d'un dispositif anti décrochage à l'interne du collège (en RRS) :

- favorisant une prise en charge construite avec les élèves et les adultes, personnalisée, évolutive, suivie et évaluée,
- en réponse à des situations toujours particulières et surtout singulières, de nos élèves « difficiles » et/ou en très grandes difficultés scolaires,
- optimisant les ressources internes de l'établissement.

ET SURTOUT

- **faisant appel à des compétences extérieures qui nous apportent les compétences que nous n'avons pas. Mais il nous faudra les rémunérer.**



Année 2009/2010 : construction du dispositif et du projet.

Pas de demandes de subvention, l'idée et la construction du projet s'étant faites après les dates à respecter.

Année 2010/2011 : mise en place à la hauteur de 4 sessions de 6 semaines sur l'ensemble de l'année.

Ce dispositif particulier, seul en Meuse dans cette organisation particulière, a obtenu l'accord de Mme l'Inspectrice qui nous a octroyé 5 HSA pour la rémunération des enseignants intervenant ponctuellement face aux élèves.

Des demandes de subventions ont été faites en 2011/2012 afin de réunir les moyens financiers nécessaires pour rémunérer les intervenants extérieurs.

A partir de mai 2011, nous avons inscrit notre dispositif à l'innovation (PASI Rectorat) qui va nous accompagner dans sa formalisation, sa régulation par le biais de l'écriture et d'un regard extérieur constructif. Les personnes n'auront une compensation financière que pour le travail d'écriture (ces personnes correspondent à l'équipe de Direction élargie, sans les enseignants dans un premier temps).

Année 2011/2012 : Reconduction du projet : mai et juin 2011 devant nous permettre de faire le bilan, tant au niveau des effets pour les élèves qu'au niveau de la régulation à apporter au dispositif.

3 - L'intitulé du dispositif

Intitulé : Dispositif interne d'accompagnement des élèves en risque de décrochage scolaire

Mots clé : estime de soi, accompagnement, orientation, assiduité, compétences du socle

Les actions menées dans le cadre du dispositif anti-décrochage ont pour vocation de redonner aux élèves : confiance en soi, conscience de la nature de leur échec scolaire, de leur réel potentiel, de se découvrir ou d'affirmer des savoir-faire, des centres d'intérêt, des passions, de revaloriser son image d'adolescent et de trouver des points d'appui personnels forts. Par ailleurs, le respect des autres, des règles et les processus de socialisation sont développés.

4 - Les objectifs

Les liens avec les objectifs du projet d'établissement et du contrat d'objectifs de l'établissement



- **Objectif 1** : Améliorer la réussite des élèves.
- **Objectif 2** : Éduquer à l'assiduité visant à la responsabilisation des élèves et des familles pour prévenir les décrochages.
- **Objectif 3** : Encourager et stabiliser les orientations vers les filières longues.

Les enjeux du dispositif :

Ils visent à proposer aux élèves en grandes fragilités scolaires un accompagnement adapté destiné à prévenir l'absentéisme, le décrochage et la délinquance potentielle et à ouvrir le dispositif aux élèves porteurs d'indices significatifs et qui nécessitent une prise en charge le plus tôt possible (prévention).

C'est en élargissant les réponses scolaires à un travail sur l'estime de soi, la confiance en soi et la socialisation que nous pouvons mieux contribuer au maintien des élèves dans le système scolaire ainsi qu'à leur réussite.

En résumé : aider les élèves à se construire ou se reconstruire une identité dans un contexte psycho-socio-familial difficile et éviter le décrochage au niveau du collège des élèves repérés comme fragiles à ce niveau :

- Eviter le décrochage au niveau du collège des élèves repérés comme fragiles à ce niveau,
- Faire revenir à l'école les élèves absentéistes,
- Prévenir les comportements indices d'une délinquance potentielle,

- Contribuer fortement à redonner du sens à l'école, en lien avec un projet professionnel pertinent pour l'élève, pour tendre vers une intégration professionnelle possible avant qu'il ne soit trop tard,
- Développer l'estime de soi, la valorisation des compétences et la dimension sociale nécessaires à la construction de l'identité.

Les objectifs du Dispositif

Deux grands objectifs :

1 - Mettre en place une vraie politique d'accompagnement, préventive aux exclusions et à la mise en place de solutions plus adaptées pour les élèves, au collège :

- optimiser les solutions propres à l'établissement scolaire dans la prise en charge des élèves difficiles, quelles que soient les problématiques rencontrées,
- optimiser un travail de tous les acteurs à l'interne pour le suivi et l'accompagnement des élèves pris en charge,
- garantir des conditions adaptées de travail dans la classe de l'élève en question,
- permettre aux enseignants investis dans le dispositif de réaliser leurs missions,
- développer le travail en partenariat en faisant appel aux compétences extérieures, dans le cadre d'un accompagnement en lien avec les besoins des élèves,
- créer de réelles conditions de lien avec les familles.

2 - Mettre en place une politique de prévention inter degrés (en lien avec le poste de Patrick BOROWSKI – coordonnateur RRS)

- prendre les situations le plus tôt possible (dès l'école primaire),
- détecter, identifier les situations fragiles,
- agir en apportant des réponses adaptées et diversifiées,
- construire des réponses collectives et partagées dans le cadre de la liaison écoles/collège.

Les objectifs au niveau des élèves (qui s'appuieront autant que faire se peut sur les compétences du socle)

1. D'un point de vue scolaire

- revenir et rester à l'école de façon plus pérenne,
- atteindre le socle commun à la fin de l'année pour un maximum d'élèves,
- renforcer la préparation au brevet pour les élèves de 3^{ème},
- se préparer au CFG afin d'obtenir au moins une qualification pour les élèves de l'enseignement général les plus en difficultés,
- se valoriser en le plaçant dans des situations de réussite, afin de s'investir davantage dans le travail scolaire et de se recréer une motivation...
- développer son appropriation des règles et des rôles de chacun,
- réfléchir à ses conduites et s'engager dans des comportements plus positifs.

2. D'un de vue éducatif

- restaurer une image positive et constructive de soi,
- donner du sens à l'école pour pouvoir se projeter et viser une insertion professionnelle,
- développer une estime de soi et la valorisation de ses compétences,

- développer la dimension sociale (processus de socialisation) nécessaire à la construction de leur identité : s'approprier les règles qui fonctionnent dans l'établissement et qui régissent toute vie collective,
 - renforcer les apprentissages éducatifs, notamment dans la capacité à respecter les autres et surtout les adultes et à respecter les règles de toute vie en société.
 - abandonner progressivement les comportements d'opposition et de violence tant envers les élèves que les adultes.
- 3. D'un point de vue orientation professionnelle**
- faire évoluer et renforcer son projet professionnel (4^{ème} et 3^{ème})
 - viser un choix d'orientation personnelle, désiré, possible et réussi.
- 4. D'un de vue identitaire**
- développer l'estime de soi et la confiance en soi,
 - renforcer voire construire la dimension sociale favorisant leur processus de socialisation et leur intégration future,
 - donner du sens à l'école,
 - créer les conditions de l'appropriation de la notion de respect (de soi et des autres).

Les objectifs au niveau des adultes de l'établissement

L'équipe de pilotage du dispositif et les enseignants

- optimiser les compétences des adultes de l'établissement dans l'encadrement de ce profil d'élèves,
- élargir la représentation de l'élève difficile et de la façon de l'accompagner : les aider à mieux percevoir les compétences et les problématiques de ces élèves qui dépassent le cadre du scolaire,
- viser un décroisement progressif dans l'accompagnement scolaire et éducatif de ces élèves,
- donner du sens aux apprentissages,
- mieux connaître les orientations possibles, les services de l'éducation et les missions de nos partenaires extérieurs, afin de parvenir à une orientation positive pour chacun.

Au service de l'appropriation pour les élèves

- faciliter l'appropriation des règles et des rôles de chacun,
- conduire les jeunes à abandonner progressivement les comportements d'opposition et de violence pour des comportements plus constructifs pour eux,
- les amener à réfléchir sur leurs conduites et les accompagner dans l'évolution de leurs comportements,
- valoriser les apprentissages scolaires en restaurant du sens.

Pour cela des compétences spécifiques sont nécessaires :

- écouter de façon positive,
- adopter une attitude empathique,
- établir une relation de confiance,
- avoir de la réactivité et de l'autorité, tout en adoptant de façon opportune, un discours normatif (application du règlement intérieur, rappel à la règle...)

- aider l'élève à se projeter et à mettre en perspective son avenir : connaissance du monde professionnel, des réseaux d'entreprises et du péri scolaire,
- créer les conditions des apprentissages de compétences disciplinaires polyvalentes interdisciplinaires (dans le cadre du socle),
- diversifier les approches et être capable de mener des accompagnements personnalisés, au niveau pédagogique...
- développer des compétences de travail en équipe,
- travailler en concertation avec des partenaires extérieurs,
- créer des liens avec les familles : compétences relationnelles.

5 – Le Public



Elèves de l'enseignement général et adapté, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

6 jeunes sont concernés par session (4 sessions prévues) soit 24 élèves sur l'ensemble de l'année scolaire.

Ce sont majoritairement des élèves de 4^{ème} ou de 5^{ème}, voire de 3^{ème} (soit 13 à 15 ans).

Ils font l'objet d'un signalement préalable des professeurs, à l'issue des conseils de classe ou tout au long de l'année en fonction des difficultés rencontrées et des situations évoquées en CASE « cellule d'accompagnement et de suivi des élèves » (équipe de direction, vie scolaire, social et médical...).

Puis leur situation est étudiée en CASE. Elle évalue si

le jeune relève ou pas du dispositif interne.

Critères :

- Elèves en grandes difficultés scolaires doublés d'un possible décrochage et d'élèves qui adopteraient des comportements précurseurs à la délinquance (profil : cf caractéristiques des élèves ci-dessus)
- Elèves fragiles dans une perspective de prévention.

Profils différents :

Au cours de l'année 2010/2011, plusieurs profils ont émergé :

- élèves présentant des signes forts de décrochage (situations lourdes),
- élèves présentant des signes de mal être, de non motivation pour l'école, sans projection sur l'avenir et d'une passivité non constructive (situations délicates),
- élèves présentant des signes de non travail, de difficultés dans certaines matières qu'il faut aider rapidement de façon préventive.



6 - L'objet du travail

■ **scolaire** : remotivation et remise au travail par la mise en place :

- d'heures d'enseignement dans leur emploi du temps (matières importantes ou matières valorisantes),
- et/ou d'activités de remédiation et/ou de renforcement en fonction de leurs besoins disciplinaires,
- et/ou des projets pédagogique-culturels.



■ **éducatif** : mise en place de projets pédagogique-éducatifs intégrant des objectifs sur le respect des règles, de soi et des autres – sur l'estime de soi – sur la construction identitaire – sur les processus de socialisation.

■ **social** : intégration dans la vie du collège voire du quartier, processus de socialisation dans un petit groupe.

■ **professionnel** : heures (immersions, stages...) construction de son projet personnel et professionnel, avec la COP, l'équipe du collège, les Lycées et LP support ainsi que les entreprises.

■ **psychologique** : renforcement identitaire et estime de soi.

■ **médical** : en fonction des besoins des élèves.

■ **identitaire** : intervention des partenaires extérieurs sur l'estime de soi, la valorisation et la socialisation.

■ **travail avec les familles** :

Toute entrée dans le dispositif fait l'objet d'une contractualisation, d'un entretien avec la famille et d'un bilan collectif. L'élève et la famille sont informés de ce qui est attendu de l'élève,

Ouverture du dispositif aux parents sous des formes diverses : rendez-vous au minimum mensuels, accompagnement dans la prise en charge du travail à la maison voire « intégration dans certaines activités » [ex : travail sur l'estime de soi et production spécifique comme des vidéos personnalisées (cf : intervention de partenaires extérieurs.)]



7 - Les actions

- **Allègement de l'emploi du temps** : conservation de certains enseignements et libération de certains créneaux (allègement pour l'élève et place pour des interventions spécifiques.)
- **Alternance d'actions spécifiques et d'actions scolaires** dans le dispositif et réintégration progressive dans l'emploi du temps complet de la classe, vers la 5^{ème} ou 6^{ème} semaine (principe : conserver la continuité classe/dispositif),
 - Les actions scolaires : exemple une aide dans les disciplines et/ou au niveau méthodologique...
 - Les actions spécifiques : un accompagnement sur l'estime de soi, la valorisation et la socialisation avec un intervenant extérieur.
- **Accompagnement scolaire sur la maîtrise de la langue** par le Professeur des Ecoles, coordonateur RRS, au sein du module et/ou en co-interventions dans la classe...
- **Activités pédagogiques disciplinaires et/ou méthodologiques, éducatives et/ou culturelles** élargies en complémentarité..., par les enseignants et la documentaliste.
- **Diagnostic et travail sur le projet personnel et professionnel du jeune** par la COP et la documentaliste.
- **Suivi médical et lieu de parole** par l'infirmière.
- **Intégration partielle et/ou totale en cours et/ou dans les ateliers de la SEGPA** pris en charge par les enseignants de la SEGPA.
- **Des immersions voire des stages en entreprises** selon les profils.
- **Les activités proposées en accompagnement éducatif**, en fin d'après midi.
- **Les activités du collège** : labo photo, radio, chorale, projet embellissement, journal et site du collège.
- **Partenariat avec les personnels éducatifs et sociaux** qui suivent certains élèves.
- **Bilans hebdomadaires** avec le référent « CASE » et le référent de la classe, avec et/ou sans la famille.
- **Intervention des partenaires extérieurs** : « Transversales » = théâtre de Verdun, l'Ecole de musique de Verdun, le STEMO [Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert], l'AMP [Association Meusienne de Prévention], art-thérapeute, CMPP [Centre Médico Psycho Pédagogique], M3 production, Annabelle Perceval.

Plus value du projet en plus de la dimension personnalisée du projet pour chacun.



1 - Des personnels de l'établissement

Un principe : mobilisation de tous les acteurs internes voire externes concernés par la situation de l'élève. Leurs missions seront à affiner tout au long de la mise en place du dispositif et de sa régulation.

Un coordonnateur du dispositif : la Principale : coordination, suivi et évaluation de l'ensemble du dispositif et contact avec les partenaires extérieurs.

La CASE (cellule d'accompagnement et de suivi scolaire : CE, adjoint, directrice de SEGPA, coordonnateur RRS, CPE, infirmière, AS, COP) :

- repérage des élèves, adaptation des « modules », suivi, régulation et évaluation (des élèves et du dispositif)
- un référent pour préparer le projet avec l'élève, le contractualiser avec l'élève et la famille ainsi qu'avec les partenaires engagés (internes et/ou externes), l'accompagner, réguler le projet et en établir le bilan et l'accompagnement à mener par la suite.

Un référent enseignant par élève : Le PP ou un professeur volontaire de l'équipe pédagogique pour l'enseignement général et pour les élèves de l'enseignement adapté : garant du maintien de l'appartenance dans la classe et qui sera le relais auprès des autres enseignants tout en étant vigilant sur la liaison « classe » et « dispositif ». Il participe au bilan.

Un PE, dans un cadre de prévention à la maîtrise de la langue française mais aussi au niveau du collège : en complément des 2 demi-journées sur le suivi de l'expérimentation du projet à l'école primaire Pergaud – et Jules Ferry.

- Intervention dans les écoles primaires pour 3 h (accompagnements scolaires et « éducatifs ») : repérage précoce des élèves qui présenteraient ces caractéristiques.
- 2 h / 3 h selon les besoins en intervention au collège sur un accompagnement scolaire spécifique selon les élèves, en priorité sur les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} voire pour des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} : entrée sur une problématique scolaire, nécessaire pour une remise à niveau au niveau de la maîtrise de la langue française tout en visant des objectifs plus individualisés (psychologiques, sociaux...).

AS, Infirmière : entrée sur des problématiques sociales et de santé.

CPE : suivi vie scolaire et lien avec les familles.

COP : diagnostic et travail sur le projet personnel et professionnel du jeune.

Des enseignants du collège (à raison de 5 heures semaine) : remédiations spécifiques dans les disciplines et/ou au niveau méthodologique, travail par compétences (socle) – proposition d’activités motivantes adaptées – assurer la continuité avec la classe... selon les besoins (identifier les volontaires et le prévoir dans les emplois du temps de l’année prochaine), mettre en évidence les réussites des élèves et construire les compétences prioritaires...

2 - Associations, structures d’intervenants extérieurs « bénévoles du quartier et/ou de la ville – sans financement

- les éducateurs : éducateurs du FJEM [Foyer Educatif du Jeune Meusien], Référent ASE [Aide Sociale à l’Enfance – Conseil Général], Educateurs AED [Aide Educative à Domicile– Conseil Général], AEMO [Aide Educative en Milieu Ouvert] ..., AMP [Association Meusienne de Prévention], STEMO [Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert]
- Foyer du Jeune meusien, Maison de l’enfance, MECS [Maison d’Enfants à Caractère Social]
- les services de l’IA dans le suivi des dossiers,
- le partenariat avec le PRE
- les services d’accompagnement : CMP [Centre Médico-Psychologique] CMPP [Centre Médico Psycho Pédagogique], SESSAD, ITEP [Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique]
- les lycées professionnels, le CIO [Centre d’Information et d’Orientation], la mission locale,
- la police, la gendarmerie,
- les entreprises.



Exemples :

- **AMP [Association Meusienne de Prévention] :** Il s'agit d'une association implantée sur le quartier qui emploie des éducateurs de rue. Ils ont donc une bonne connaissance du public. Un travail en lien existe avec le collège. Ils intègrent dans leurs activités du mercredi ou pendant les vacances, lorsqu'ils sont d'accord, les jeunes qui participent au dispositif interne du collège. Les objectifs visés ici sont de deux ordres : travailler sur les processus de socialisation, le respect de soi, des autres et des règles et développer des compétences en matières d'éducation à l'environnement (protéger, soigner...)
- **CMPP [Centre Médico Psycho Pédagogique] - Mme Castet :** Les ateliers philosophiques, travail autour des trois processus de la pensée : conceptualiser, problématiser et argumenter. Les objectifs visent à restaurer la capacité à réfléchir, de penser par eux même, de devenir critique, de prendre conscience de la pensée des autres. Le tout permettant de favoriser la construction identitaire des jeunes en mal-être.
- **STEMO [Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert] / PJJ [Protection Judiciaire de la Jeunesse] :** Dans le cadre de ces missions, le STEMO propose un module d'accueil et d'accompagnement destiné prioritairement au public sans activité de plus de 16 ans et aux jeunes déscolarisés de moins de 16 ans. Le collège Maurice Barrès a engagé avec le STEMOI sur le « Dispositif Accueil Accompagnement » un partenariat qui permet à de jeunes collégiens

d'intégrer des activités proposées par le STEMOI et à des éducateurs d'intervenir au collège sur des thématiques telles que le respect de la loi, la citoyenneté.

3 - Les partenaires disposant des compétences manquant au collège avec nécessité de financement :

- **Conservatoire de Musique [Walter Sabba]** : Structure municipale qui travaille avec les différents établissements scolaires de la ville, et notamment depuis plusieurs années dans les écoles du RRS. Il s'adapte au projet des écoles mais intervient plus particulièrement sur des projets « Percussions » parce qu'il requiert des participants écoute, concentration et respect du groupe. **(avec ou sans financement : estimation en cours)**
- **Transversales [Didier Patard] « Les Green Gigger »** : Transversales est une association qui gère le théâtre de Verdun et sa programmation culturelle mais qui travaille aussi sur projet avec les écoles, collèges, lycées du bassin. « Transversales » s'attache les compétences de professionnels au regard de la spécificité des projets engagés et des publics ciblés.
- **Art en Scènes [Dany Kowalsky]** : cette association emploie une art-thérapeute qui intervient dans des structures spécialisées (ADAPEIM [Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse], ITEP [Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique] ou des dispositifs particuliers PRE par exemple).
- **M3 Production [Kamel MAAD]**. M3 Production est une société locale de vidéo et cinéma. Elle mène depuis une quinzaine d'années des projets avec la DRAC et l'Education Nationale et particulièrement avec les écoles en ZEP ainsi qu'avec les associations de quartier. Depuis 3 ans, elle conduisait un projet intitulé « *Avoir 15 ans aujourd'hui* ». Ce dernier est destiné à travailler l'image de soi avec des classes de 3ème SEGPA. Elle a acquis dans ces différents cadres une bonne connaissance des publics « difficiles ». Son animateur, Kamel Maad, sait construire avec ces jeunes des projets multimédia les mettant en scène, en en faisant les acteurs.
- **APLD - Annabelle Perceval Développement [Annabelle PERCEVAL]** : Les objectifs visés par le contenu thématique :
 - Se responsabiliser face à ses difficultés et ses réussites,
 - Communiquer efficacement,
 - Stimuler sa motivation,
 - Se remobiliser suite à une difficulté,
 - Vivifier le sentiment d'appartenance (école),
 - Développer une vision plus claire de l'avenir,
 - Libérer sa créativité,
 - Développer la reconnaissance de ses qualités, l'estime de soi
 - Dynamiser ses compétences, sa confiance en soi ;

(Partenaire dont le financement est pris en charge par le PRE de Verdun pour l'action en direction des élèves et des familles – mais à financer dans le cadre de la formation et de l'accompagnement des adultes dans la prise en charge des élèves « difficiles »)



9 – Le moment et la durée

D'octobre à juin

- La sortie des élèves de la classe ne peut être que temporaire.
- Le nombre de semaines est fixé à 6 semaines dans ce dispositif et l'organisation de ces 6 semaines sera établie en fonction de la situation de l'élève et/ou des élèves entrant dans le dispositif et il pourra ensuite donner lieu à un suivi tout au long de l'année mais de façon moins lourde.
- Toutes les semaines sont obligatoires mais chaque semaine peut conduire à un emploi du temps aménagé et progressif afin d'atteindre l'emploi du temps normal lors la voire les deux dernières semaines.

Date de mise en œuvre prévue :

	Périodes	Actions
1 ^{ère} session	- Date de début prévue : novembre 2011 - Date de fin prévue : décembre 2011 Soit une durée de : 6 semaines	« AVATAR, un autre moi-même » (Projet Artistique) . Atelier philo . Actions AMP et STEMO
2 ^{ème} session	- Date de début prévue : janvier 2012 - Date de fin prévue : février 2012 Soit une durée de : 6 semaines	. Les Green Ginger (Projet Transversales) . Atelier philo . Actions AMP et STEMO
3 ^{ème} session	- Date de début prévue : fin mars 2012 - Date de fin prévue : fin mai 2012 - Soit une durée de : 6 semaines	. Communication, relationnel – A. Perceval . Un monde de Percussions (Projet musical) . Atelier philo . Actions AMP et STEMO
4 ^{ème} session	- Date de début prévue : fin mai 2012 - Date de fin prévue : 1 ^{er} juillet 2012 Soit une durée de : 5 semaines	. Réalisation d'un blog, d'un clip, d'un documentaire (Projet MP3 Production – Kamel Maad) . Atelier philo . Actions AMP et STEMO

10 - Le lieu

Au collège, quelles que soient les activités engagées : nécessité d'installer le lieu symbolique à l'école pour ces élèves (sauf exception en fonction des intervenants extérieurs et des besoins de ces deux parties). Une salle identifiée, prise en charge par les élèves et/ou l'intervenant en fonction des projets menés.

1 - Organisation dans l'année :

- Dispositif souple, avec sortie partielle voire totale de la classe pendant une période déterminée, selon le profil de l'élève (minimum 6 semaines).
- Fonctionnement en modules de 6 semaines minimum (afin de travailler avec un groupe constant et espérer des évolutions), puis des accompagnements individuels ou collectifs.
- Mettre au moins deux semaines de transition afin de pouvoir établir un bilan des précis des élèves ayant suivi la session et démarrer les projets des élèves entrant dans la session suivante.
- Le nombre d'élèves dans le dispositif : pas plus de 6, les situations étant toujours singulières.
- Le projet est établi par élève et correspond à l'équivalent d'un parcours individualisé de formation avec une visée au plus long terme possible, afin d'éviter la sommation d'actions sans établir de cohérence ! Ces documents seront communiqués à l'Inspection Académique.

2 - Vigilances :

- Éviter les sorties de classe prolongées, elles doivent être fondées.
- Éviter des allers-retours trop nombreux dans le dispositif.

3 - Cadrage du dispositif :

Mise en place d'un protocole d'intégration/suivi/évaluation des élèves : la CASE (cellule d'accompagnement et de suivi des élèves) et la nécessité d'une contractualisation avec l'élève et la famille ainsi qu'avec les partenaires engagés (internes et/ou externes).

Trois principes :

- Réflexion de toute l'équipe pour définir un diagnostic, des objets de travail, des pistes de réponse, la durée de la sortie de classe et les modalités de suivi et d'évaluation.
- Travailler avec le jeune et la famille lors de l'établissement du contrat de départ.
- L'emploi du temps du module est construit avec eux, en fonction de leurs besoins, de leurs demandes et aussi de notre capacité à y répondre. Par exemple, à un élève qui « sèche » systématiquement le cours de français, il lui sera proposé un accompagnement en français en groupe restreint, voire en individuel, de manière à ce qu'il comble au moins partiellement les notions qui lui manquent et puisse rejoindre et suivre à nouveau son cours normalement.

Pour d'autres, la rupture est trop grande vis-à-vis des disciplines et quelques semaines permettent aux élèves de « s'en dispenser » : d'autres formes de travail lui sont prescrites comme la possibilité de valoriser les disciplines où ils sont en réussite, afin de pouvoir à nouveau réintégrer l'ensemble des cours.

4 - Des outils possibles :

. Une fiche Projet par élève : « La fiche projet et suivi » à remplir par le référent de la CASE (des liens pourraient être construits avec les écoles primaires concernées, afin de mieux connaître l'histoire du jeune et son parcours scolaire antérieur),

. La fiche est étudiée, collectivement, en CASE qui prendra la décision de son intégration non dans le dispositif, de la durée et des actions privilégiées qui mènera à la construction d'un projet personnalisé (attention : identifier les suivis et participations des élèves à d'autres actions (exemple : actions du PRE – suivi à l'extérieur de l'établissement...) afin de ne pas créer de surcharge...)

. La CASE instance qui permet le suivi des élèves, à laquelle sera invité le professeur principal,

. Cette fiche « projet » devra comprendre le suivi, portera sur la pertinence et la cohérence des réponses apportées : résultats, évolution des résultats scolaires de l'élève, progrès au niveau comportemental ...

Rythme des réunions : toutes les semaines.

5 - Le suivi des élèves :

Au niveau du suivi « social » de l'élève, quels relais passer ?

. Quand il existe un suivi par l'AS et/ou l'infirmière, elles conservent ce rôle et les informations sont données en CASE,

. S'il n'existe pas de suivi : ou le PP ou le PE avec la CPE si problématique particulière. Au niveau du suivi scolaire : le professeur principal ou le professeur volontaire (avec un travail sur la préparation à l'entrée dans le dispositif, son suivi et son retour en classe (cf : document atelier relais de Ligny).

Au niveau du suivi « orientation » de l'élève, quels relais passer ?

6 - Les liens avec la famille :

. Toute entrée dans le dispositif fait l'objet d'une contractualisation, d'un entretien avec la famille et d'un bilan collectif. L'élève et la famille sont informés de ce qui est attendu de l'élève.

. Ouverture du dispositif aux parents sous des formes à déterminer : un rendez-vous mensuel au minimum, accompagnement dans la prise en charge du travail à la maison voire « intégration dans certaines activités ».

12 - Les moyens

- **PE** : 3 heures par semaine pour le second degré et 3 heures pour la prévention pour le premier degré (de façon ponctuelle) en plus de ses interventions en école primaire (2 matinées par semaine : les lundis et vendredis matin – suivi expérimentation école Pergaud).
- **Enseignants du second degré et Professeurs des Ecoles de l'enseignement adapté** : 5 HSA (dotation pour le dispositif) : pour des interventions scolaires, méthodologiques et éducatives.

- **Les intervenants extérieurs**, selon l'octroi des subventions... (4 demandes de subventions : CUCS [Contrat Urbain de Cohésion Sociale], FIPD, Protection de l'enfance, Fondation de France, à la hauteur globale de 17 000 euros).

13 - L'évaluation

Les axes de l'évaluation :

- Suivi au niveau du dispositif,
- Suivi dans la classe,
- Suivi avec les familles,
- Évolution des résultats scolaires,
- Évolution du comportement.



Objectifs initiaux *	Actions	Résultats attendus	Indicateurs**	Outils***
Faire revenir à l'école les élèves absents, les élèves absentéistes,	Parcours individualisés : . valorisation de l'école, . renforcement du travail sur le projet professionnel de l'élève,	. diminution du taux d'absences	évolution des résultats scolaires	Bulletins - notes
Prévenir les comportements, signes d'une délinquance potentielle	. Suivi par l'équipe de la Case et des équipes pédagogiques, . Ateliers théâtre, . Groupe de communication plus toutes les actions des intervenants extérieurs	. diminution des comportements violents	évolution du comportement	Prise de notes permanentes – fiches de suivi
Contribuer fortement à redonner du sens à l'école, en lien avec un projet professionnel pertinent pour l'élève	. renforcement et remédiation scolaires, . entretiens COP, . recherche ciblée au CDI, . valorisation par les différentes équipes engagées,	. présence régulière, . investissement dans le travail scolaire	existence d'un projet personnel et professionnel	Evolution du projet du jeune
Conduire les élèves vers une insertion professionnelle réussie	. stage(s) . immersion(s) . ateliers SEGPA orientation clairement choisie . orientation positive pour le jeune	Identification de métier(s) et parcours de formation possibles	Les différents métiers cités, bilan immersions + stages
Des critères plus fins seront spécifiés selon la problématique des élèves retenus et donneront suite à des indicateurs personnalisés...				
Evaluer le degré d'efficacité du dispositif	. suivi réel au niveau du dispositif . suivi et lien dans la classe, . relations réelles et positives avec les familles . bilan effectué avec l'élève : son ressenti	La fiche projet de l'élève intègre toutes données du suivi et des bilans intermédiaires faits par les intervenants Bilan avec le jeune et la famille		

Nos indicateurs qui valent pour l'ensemble du dispositif et des différents intervenants :

Indicateurs quantitatifs :

. Indicateurs de résultat permettant d'apprécier la réussite du projet :

- diminution voire plus de décrochage scolaire
- une envie de s'investir *a minima* à l'école
- avoir un projet personnel et professionnel créant de la motivation
- baisse des dérapages
- pas d'apparition de délinquance.

. Évolution des résultats scolaires :

- prendre au moins 1 point de plus dans la moyenne, réussir des activités, des contrôles,
- perception de son potentiel et de ses possibilités.
- obtention d'un diplôme.

. Évolution du comportement :

- présence « optimale » à l'école,
- respect de sois : baisse des dérapages, des punitions et des sanctions.

Indicateurs qualitatifs :

- respect des autres : laisser à la classe la possibilité de travailler dans de bonnes conditions, absence de provocations, de bagarres, d'insultes... dans la cour comme dans la classe...
- respect de l'adulte : attitude correcte envers l'adulte tant dans la prise de parole que dans les comportements physiques (exemple : rester en cours de son propre chef tout en se contrôlant).
- intégration plus positive dans la notion de groupe voire de classe,
- estime de soi plus positive,
- perception d'une ou deux pistes dans un avenir à court terme,
Des critères plus fins seront spécifiés selon la problématique des élèves retenus et donneront suite à des indicateurs personnalisés.

Méthodologie :

- suivi des élèves (par rapport aux objectifs retenus) pendant et après ce temps de dispositif (toute l'année voire plus),
- suivi de l'évolution de l'élève dans et hors de la classe,
- suivi des et avec les familles,
- suivi au niveau du dispositif.

Outils :

- projet personnalisé de chaque élève (6 par session sur 4 sessions),
- bilan pour chaque élève par session de tous les acteurs,
- accompagnement proposé par la suite,
- bilan de chaque intervenant extérieur, par élève et par session,
- bilan élève voire famille s'ils sont présents à notre invitation,
- plus tous les outils que l'expérience nous conduira à mettre en place.



Evaluation à plusieurs niveaux et sur plusieurs étapes :

- évaluation par session au niveau des progrès réalisés par les élèves,
- évaluation et régulation du dispositif au fur et à mesure des sessions, des besoins rencontrés et des partenaires (internes et externes) concernés.

Juin 2011
Elisabeth SCOTTI